



# Timbres amendes volés et majorations forfaitaires

Par **loic\_ig2k**, le **16/07/2009** à **12:04**

Bonjour,

J'ai actuellement un gros soucis avec 3 timbres amendes, dréssés le 11/07/08.

J'ai été verbalisé le 11/07/08 place d'Italie pour :

- téléphone portable (22 €)
- non présentation de l'attestation d'assurance
- non présentation de la carte grise.

Je me suis rendu à la gendarmerie de Noisy le Grand 2 jours après, pour présenter mon assurance et ma carte grise.

Le 21/07/08, suite à un vol dans ma voiture (sac+GPS+ces timbres amendes), je n'ai plus le numéros de ces timbres, ni leurs montants. J'ai porté plainte contre X pour ce vol.

Après un appel à Rennes, on me dit de faire un chèque de 68 €, et qu'on m'indiquera ensuite le montant restant à payer de ces amendes.

Je n'ai aucune nouvelles jusqu'au 15/05/09, je recois une opposition administrative de la Société Générale pour un prélevement de 75€. Je signe et renvoi la lettre.

Le 11/07/09, je recois une opposition administrative de 450 € du Crédit Agricole.

J'appelle alors la "Trésorerie Amendes Paris". Elle me dit que je n'ai jamais répondu aux lettres de relances de paiement pour ces timbres amendes.

Bien sur, puisque je n'ai JAMAIS reçu ces lettres de relance !!

Que puis-je faire? Je suis bien sur d'accord pour payer les amendes, mais pas pour les majorations forfaitaires!

Si une personne peut m'aider... ce serait vraiment sympa.

Merci.

Loïc